



Commune de May en Multien
Seine-et-Marne

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2021

L'An deux mil vingt et un, le vingt cinq novembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique dans la salle du Mille club en raison de la lutte contre la propagation du virus covid 19, sous la présidence de Gilles COLMANT, Maire.

Etaient présents : Gilles COLMANT, Francine THIERY, Marie-Hélène RABELLE, François BROCHET, Caroline FOURMANOIR, Chantal BERGANDY, Michaël RUBENS, Virginie GUESDON, Alain FORESTIER, Philippe ALLEMBACH, Arnaud SIMONET, Eric DUCREAU.

Absents excusés : Jean BORENTIN donne pouvoir à Michaël RUBENS, Charles GARNIER donne pouvoir à Arnaud SIMONET, Marie-Thérèse RIVIERE donne pouvoir à Gilles COLMANT.

Arnaud SIMONET est désigné secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance du 23 septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les points 4 et 5 initialement prévus à l'ordre du jour sont reportés à la prochaine séance car la commune est en attente de compléments du Centre de Gestion.

Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir : taxe foncière sur les propriétés bâties - limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation.

1) POINT DE SITUATION BUDGETAIRE

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur BONTE, Inspecteur divisionnaire au sein de la Direction Générale des Finances publiques de Meaux.

Monsieur BONTE fait part des phases de l'analyse financière élaborée sur les années de 2016 à 2020. Il en ressort que la commune maîtrise bien ses dépenses. Les taux des impôts locaux ont sensiblement augmenté car ils sont inférieurs à la moyenne départementale.

La commune est à 42,73% du ratio de rigidité ; c'est à dire que plus ce ratio est élevé et plus la marge de manœuvre de la collectivité est faible. Elle apparait en dessous du seuil d'alerte qui est à 50 %.

Il ajoute que la commune est en bonne situation financière et qu'elle est en mesure d'investir. Il encourage donc la municipalité à faire des dossiers de demandes de subventions et un contrat rural auprès des différents acteurs de l'Etat.

2) TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES - LIMITATION DE L'EXONERATION DE DEUX ANS EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES A USAGE D'HABITATION

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BONTE.

Il annonce que l'article 1383 du code général des impôts permet à la commune de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Cette réduction d'exonération apporterait une ressource financière supplémentaire pour la commune.

Monsieur le Maire reprend la parole, et propose donc aux membres du conseil de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 40 % de la base imposable.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

3) DECISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET 2021

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire d'amortir le fonds de concours des conteneurs à déchets sur une durée de cinq ans. Les crédits n'étant pas prévu au budget de l'année 2021, il y a lieu de procéder à une décision modificative afin de réaliser les ajustements suivants :

Chapitre Article Désignation	Dépenses de fonctionnement	
	Hausse de crédits	Baisse de crédits
61 651228 - Entretien, réparations		- 583,40 €
68 6811 - Dotation amortissement et provision	+ 583,40 €	

Chapitre Article Désignation	Dépenses d'investissement	
	Hausse de crédits	Baisse de crédits
10 10222 - FCTVA		- 583,40 €
28 2804111 - Sub Etat : bien mobilier, matériel	+ 583,40 €	

Monsieur le Maire demande donc aux membres du conseil de l'autoriser à procéder à cette décision modificative.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire ajoute qu'il est également nécessaire de modifier les comptes 64168 Emploi d'insertion et 6413 Personnel non titulaire, par mesure de sécurité, afin de pouvoir assurer le versement des salaires suite aux remplacements ponctuels d'agents communaux absents.

Il propose donc aux membres du conseil de procéder aux réajustements suivants :

Chapitre Article Désignation	Dépenses de fonctionnement	
	Hausse de crédits	Baisse de crédits
61 65213 - Entretien, réparations		- 6 000 €
64 64168 - Autres emplois d'insertion	+ 5 000 €	
64 6413 - Personnel non titulaire	+ 1 000 €	

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

4) AUTORISATION D'AVANCE DE TRESORERIE POUR LE 1^{ER} TRIMESTRE 2022 DANS LA LIMITE DE 25 % DES CREDITS OUVERTS EN 2021

Monsieur le Maire dit que pour faciliter le fonctionnement de la collectivité sur le premier trimestre 2022, il sollicite l'autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, au budget général, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

5) DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) AU TITRE DE L'ANNEE 2022

Monsieur le Maire informe qu'un devis a été fait auprès de la société Horizon pour le remplacement de toutes les fenêtres de l'école, de la bibliothèque et de la mairie.

Dans un premier temps, il suggère de remplacer les fenêtres des deux classes du bas de l'école (PS/MS et GS/CP) pour un montant de 33 520 €. Ces travaux peuvent être subventionnés à 80% maximum du montant hors taxe.

Monsieur le Maire demande donc aux membres du conseil de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2022 pour le remplacement des fenêtres des deux classes du bas au sein de l'école.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

6) DEMANDE DE SUBVENTION FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (FIPD) AU TITRE DE L'ANNEE 2022

Francine THIERY fait part que la demande faite au titre du FIPD 2021 n'a pas été retenue pour le projet de sécurisation de l'école. Elle souhaite donc renouveler la même demande pour l'année 2022.

Elle rappelle que le projet porte sur la mise en place d'un système d'alerte intrusion avec des balises permettant de donner une alerte.

Elle ajoute que ce projet pourrait également palier au problème de personnel isolé (poste, mairie, école).

Un devis avait été fait auprès de la société My Keeper pour un montant de 4 707 € HT. Ce projet peut être subventionné à hauteur de 50% maximum du montant hors taxe.

Monsieur le Maire demande donc aux membres du conseil de l'autoriser à solliciter une subvention au titre du FIPD pour l'année 2022.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

7) FIXATION DE LA REMUNERATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL DANS LE CADRE DU RECENSEMENT DE LA POPULATION 2022

Monsieur le Maire annonce que le recensement de la population aura lieu en 2022. Il rappelle qu'au recensement de la population en 2015 il y avait un coordonnateur communal et un agent recenseur, chacun avait perçu une rémunération forfaitaire de 1 350 €.

Pour l'année 2022, il faudra deux agents recenseurs et un coordonnateur communal.

La charge de travail du coordonnateur communal étant importante, il propose donc aux membres du conseil d'attribuer une rémunération de 1350 € pour le coordonnateur communal.

LA DELIBERATION EST ATTRIBUEE A L'UNANIMITE

8) FIXATION DE LA REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS DANS LE CADRE DU RECENSEMENT DE LA POPULATION 2022

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de fixer la rémunération des deux agents recenseurs à 900 € chacun.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

9) APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU SYNDICAT DES COLLEGES CROUY-LIZY

Monsieur le Maire indique que le syndicat a modifié les statuts des collèges de Crouy-Lizy afin de les mettre en conformité avec la réglementation en vigueur, conformément au code des collectivités territoriales.

Il informe que la participation communale au syndicat des collèges en 2018 était de 3 168 €.

La commune étant membre de ce syndicat, il propose donc aux membres du conseil d'approuver les nouveaux statuts du syndicat des collèges Crouy-Lizy.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

*** INFORMATIONS DIVERSES :**

➤ Alain FORESTIER se porte candidat à l'élection des représentants de la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq au syndicat COVALTRI 77. Ces délégués seront des interlocuteurs de COVALTRO sur tous les sujets liés à la collecte et au traitement des déchets au niveau communal.

➤ Monsieur le Maire fait part de la demande de l'opérateur Free, qui veut installer une antenne à l'intérieur du clocher de l'église. Il demande donc l'avis préalable des membres du conseil : 11 voix contre, 3 abstentions et 1 voix pour.

➤ L'association Un petit coin d'artistes remercie la municipalité pour la subvention accordée au titre de l'année 2021.

➤ Monsieur le Maire évoque le souhait d'embaucher Xavier DENIS, Agent technique à la mairie, à temps plein au printemps 2022. L'ensemble du conseil municipal est favorable.

Marie-Hélène RABELLE soumet également le besoin d'embaucher une seconde personne pour soulager la charge de travail croissante.

➤ Arnaud SIMONET soulève le problème de présence de nuisibles (rats) sur la commune et demande si la municipalité serait en mesure de distribuer aux habitants des produits anti nuisibles.

➤ Monsieur PIERRE, habitant de Vernelle, fait part du manque d'informations sur la mise en place du nouveau système de ramassage des déchets en 2022. Quel coût cela va avoir pour les habitants ? Le syndicat a-t-il étudié le terrain pour le futur ramassage ?

Monsieur le Maire va aux renseignements auprès de la Communauté de Communes et en informera dès qu'il aura plus d'éléments en sa possession.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 25.

Le secrétaire de séance
Arnaud SIMONET



Le Maire
Gilles COLMANT

